

Conseil général du

8 février 2021

RAPPORT

NO 75

DU CONSEIL COMMUNAL

Point 5

Traitement de la motion de MM. Vincent Berger (PDC) et Jacky Epitiaux (LL) intitulée : « Demande d'une subvention communale pour l'aménagement d'une STEP au stade de la Fongière »

MOTION

Demande de subvention communale pour l'aménagement d'une STEP au Stade de La Fongière.

Le FC Les Bois a été fondé en 1962 par une vingtaine de passionnés du ballon rond. Le dévouement sans faille de ses membres a permis de transformer un pâturage en terrain de football, puis d'y installer une buvette, un éclairage et plus tard, grâce au soutien de nos autorités, de réaliser la construction de vestiaires.

Aujourd'hui, la société compte 150 membres actifs encadrés par un comité de 28 personnes et 10 entraîneurs diplômés. En 2014, la nécessité d'agrandir les surfaces de jeux était devenue une évidence. Il fallait dès lors offrir des conditions d'entraînement adaptées à l'ensemble des joueurs et garantir la formation des enfants dans un espace sécurisé, les entraînements se déroulant généralement sur l'aire dédiée au parcage des voitures.

En 2015, lors d'une assemblée extraordinaire, les membres du FC Les Bois ont accepté la construction d'un second terrain dont le coût, devisé à 211'000.-, serait intégralement financé par le club.

La délivrance du permis de construire a été conditionnée à une mise en conformité des installations de traitement des eaux usées ce qui a pour conséquence d'augmenter le coût total du projet.

Une étude pour le traitement des eaux usées a dès lors été menée et différentes options envisagées. Le Conseil communal proposait de retenir la version d'une fosse étanche. Selon l'avis des professionnels de la branche et du service de l'environnement, la construction d'une station d'épuration autonome s'avère plus avantageuse sur le long terme. Les chiffres sont expliqués dans le tableau ci-après :

	Fosse étanche	STEP individuelle
Investissement	CHF 30'000	CHF 48'000
Frais annuels d'exploitation	CHF 7'000	CHF 1'500
Durée de vie estimée	35 ans	35 ans
	Vidanges	
Inconvénients	Transports	
	Taxe d'épuration	
Avantages		Ecologique
		Autonome
Coût sur durée de vie	CHF 275'000	CHF 100'500

Parmi les offres obtenues, la moins onéreuse a été retenue, soit un projet à CHF 48'000.- qui s'ajoute au coût total de l'aménagement du terrain de football

CHF	211'100	construction terrain / réalisé
CHF	<u>48'000</u>	STEP
CHF	259'100	total

Face à ces nouvelles charges STEP, le Club est disposé à augmenter ses fonds propres aux limites de ses possibilités, soit CHF 23'000.-. Pour le solde de CHF 25'000.-, le Club requiert un appui financier de la commune à fond perdu.

N'étant pas en mesure de décider de l'octroi d'une telle contribution, le Conseil communal a suggéré au FC Les Bois dans un courrier du 7 juillet 2020, d'adresser cette requête au Conseil Général.

Il faut savoir que le club assume l'entier des charges d'entretien et d'exploitation du stade de La Fongière depuis sa création. Le FC Les Bois fait figure d'exception en Suisse, puisque la grande majorité des installations sportives sont financées par les communes.

Sachant que 10 millions ont été investis pour la halle polyvalente, (le FC Les Bois, plus grande société du village, ne l'utilise que de novembre à mars), il nous paraît opportun d'octroyer une aide à cette société qui contribue grandement à la vie associative de notre village.

Compte tenu des moyens financiers limités du club, de la situation sanitaire qui les empêche de trouver d'autres ressources, ainsi que du coût d'aménagement d'une station d'épuration adéquate et fonctionnelle, les signataires de cette motion demandent l'octroi d'un soutien financier sans restitution de CHF 25'000.-.

Les Bois, le 4 janvier 2021

Vincent Berger



Jacky Epitoux



Rapport du Conseil communal

Au stade actuel, le Conseil communal n'a pas été en mesure de prendre position sur la proposition de MM. Berger et Epitiaux.